

CORONAVIRUS COVID-19



Plan de reprise des activités physiques
AS Mantaise Tennis de Table
Mise à jour du 17/05/2021



Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Attention, pour chaque sport, nous vous invitons, outre ces mesures, à suivre celles préconisées dans les protocoles de déconfinement mis en place par votre Fédération Française.

I- LES MESURES DE PRÉVENTION

Vérifiez avant chaque cours l'absence de symptômes : fièvre $\geq 38^\circ$, courbatures/douleurs musculaires, toux, difficultés à respirer/essoufflement, fatigue marquée, maux de tête ou de gorge, perte de goût ou d'odorat. Au moindre symptôme, ne prenez aucun risque, restez chez vous, et consultez un médecin.

Si vous vous rendez au cours de l'association en transports, vous vous engagez à :



Privilégier les modes de transport individuel



Si vous prenez les transports en commun, respecter les gestes barrières



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

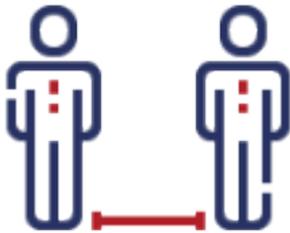
II- LES MESURES À RESPECTER PENDANT LA PRATIQUE

L'adhérent s'engage à suivre les activités sportives de l'association :

DE MANIÈRE GÉNÉRALE



- Sans aucun contact.
- Sans avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.



En respectant les mesures de distanciation sociale :

Une distance physique suffisante d'environ 2m entre chaque personne.



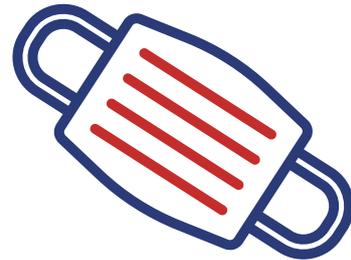
En respectant les mesures barrières : en utilisant le gel hydro-alcoolique / savon et des masques.



Les vestiaires collectifs sont ouverts.



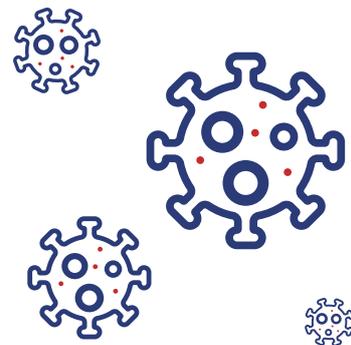
Je télécharge TousAntiCovid, l'application qui permet un geste barrière supplémentaire. L'objectif est de prévenir, tout en garantissant l'anonymat, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible.



Port du masque obligatoire dès 11 ans pour tout déplacement au sein de l'enceinte sportive mais aussi avant et après l'entraînement.

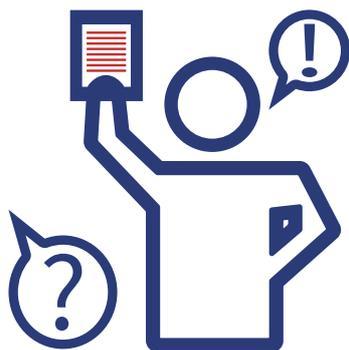


L'adhérent admet avoir pris connaissance du présent protocole avant la 1ère séance.



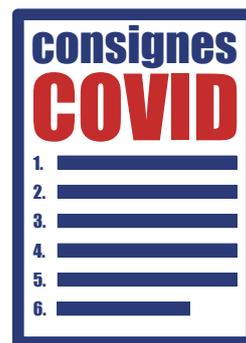
Toute personne manifestant des symptômes caractéristiques de la COVID-19, identifiée cas contact ou testée positive au cours des sept derniers jours ne doit pas se rendre dans l'enceinte du club ou de la structure habilitée.

Les règles de l'AS Mantaise Tennis de Table



- La référente COVID est Corinne BOURDON (06 17 88 67 63 / corinnebourdon@free.fr). Elle est disponible par téléphone et email pour répondre aux questions des adhérents et des différentes institutions.
- Un responsable COVID (un éducateur et/ou un membre du comité) est présent sur place lors des horaires d'ouverture.

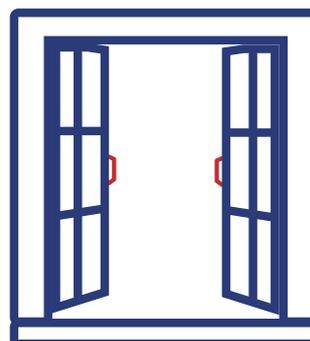
L'accueil de l'AS Mantaise Tennis de Table



- Affichage des gestes barrières tennis de table devant l'espace de pratique.
- La section établit une liste nominative des participants à chaque séance



- La section met à disposition du gel hydro-alcoolique ou des lingettes.
- Les joueurs doivent se nettoyer les mains en arrivant et en sortant de la salle.

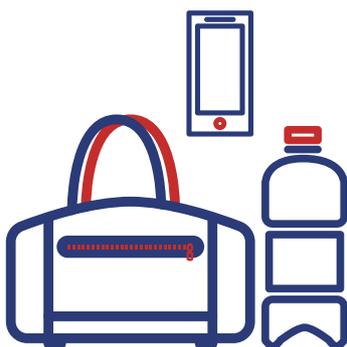


Aération des locaux autant que possible et au minimum plusieurs minutes toutes les heures.

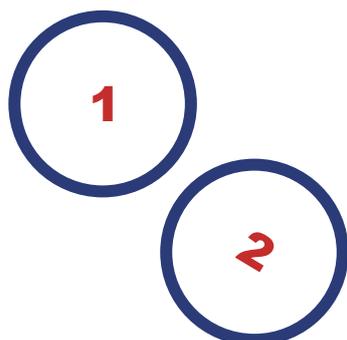
Les règles pour le joueur pendant le jeu



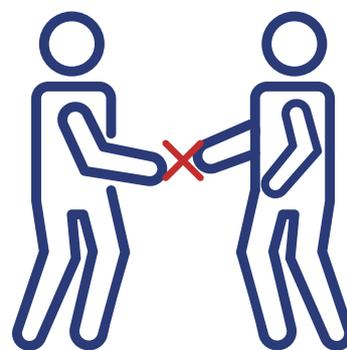
- Arriver en tenue sportive avec mon propre sac de sport.
- Apporter mon propre matériel (raquette, serviette...) ainsi que ma bouteille d'eau pour m'hydrater et ma serviette pour me sécher.



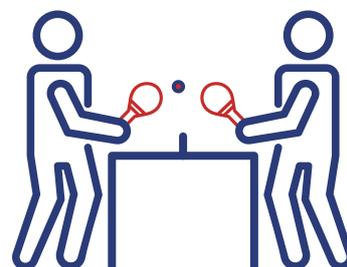
Isoler le matériel dont je ne me sers pas durant le jeu dans mon sac de sport.



- Je peux jouer avec les balles du club.
- Je ne souffle jamais sur les balles.

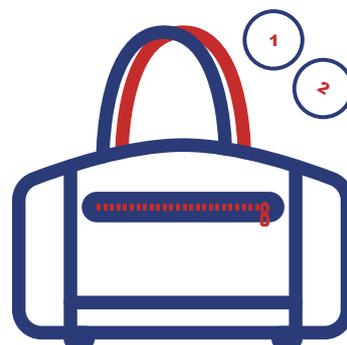


Ne jamais serrer la main ou embrasser mon adversaire.



Les joueurs ne doivent pas s'essuyer les mains sur la table.

Les règles après le jeu



- Ramasser toutes mes balles et les nettoyer.
- M'assurer que je n'ai laissé aucun effet personnel.
- Nettoyer le ramasse-balles (si utilisé).
- Nettoyer mon plateau de table.
- Nettoyer le dessus des tables et des séparations au montage entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.
- Nettoyer tout le petit matériel.

COVID-19 | "AU PING, JE ME PROTÈGE ET JE PROTÈGE LES AUTRES"

PROTOCOLE INTERIEUR PHASE 7

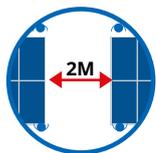
Applicable :

- à partir du 19 mai: publics prioritaires, dont les mineurs
- à partir du 9 juin: tous publics, limitation à 10 personnes en pratique individuelle
- à partir du 30 juin: tous publics, sans limitation de nombre

LES CLUBS



Désignez un responsable Covid-19 pour accueillir et vérifier le respect des **consignes sanitaires** pendant les séances.



En dehors des phases de jeu, **une distanciation de 2 mètres** reste obligatoire.



Les vestiaires et les douches de votre club sont accessibles uniquement aux publics prioritaires, dans **le strict respect des protocoles sanitaires**.



Port du masque obligatoire dès 11 ans, en dehors des phases de jeux



Nettoyez le dessus des tables et des séparations au montage ainsi que les balles, entre chaque créneau et lors du démontage de la salle.



Les clubs établissent une liste nominative des participants à chaque séance.

AVANT DE JOUER



Tous les joueurs se **nettoient les mains** en arrivant dans la salle.



Chaque joueur arrive à l'entraînement/match avec son **propre matériel** (raquette, serviette, bouteille d'eau,...), nettoyé avant et après la séance.



Il est préférable de déposer **ses affaires dans un endroit isolé** et de ne pas les déplacer jusqu'à la fin de la séance.

PENDANT LA SEANCE



Les joueurs ne doivent pas **s'essuyer les mains sur la table** ni souffler sur la balle.



L'utilisation du petit matériel (bassines, cerceaux, plots...) doit être **nettoyé avant chaque séance**.



La poignée de main n'est pas autorisée. Elle pourra être remplacée par un signe avec la raquette.

CONSEILS

Mettre à disposition de tous un moyen pour se nettoyer les mains (savon, gel hydroalcoolique...) et se nettoyer les mains régulièrement.
Les encadrants doivent porter un masque.

Paris, le 14 mai 2021.

Lavage des mains avec du savon



1/ Mouiller abondamment
les mains.



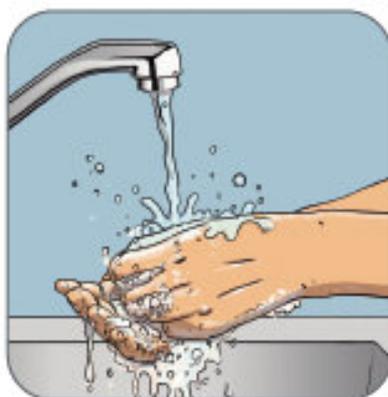
2/ Appliquer le savon et frotter
paume contre paume.



3/ Bien savonner entre les doigts
et sur le dos des mains.



4/ Frotter au moins 30 secondes
en insistant sur le bord
et le dos des mains,
la paume, les pouces,
les ongles et les poignets.



5/ Rincer abondamment.



6/ Essuyer et sécher les mains
à l'aide d'un papier
essuie-mains à usage unique,
refermer le robinet
avec le papier et le jeter.

www.inrs.fr

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver
les mains



2 Mettre les élastiques
derrières
les oreilles

ou



**Nouer les lacets
derrières
la tête et le cou**



3 Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



2 Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



3 Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**





RÈGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX, SOLS ET SURFACES



- Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage.
- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.

ATTENTION !

Un risque peut en masquer un autre !

D'autres risques que le COVID-19 existent dans l'entreprise.

Les règles habituelles de santé et de sécurité pour les salariés sont de rigueur : protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements collectifs et individuels, etc.

Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail. Soyez vigilants !

Document réalisé par le Ministère du Travail avec la concertation de l'INRS, de l'INRS Avenir, de l'INRS Santé et Sécurité au Travail, de l'INRS, de l'ANACT et des médecins du travail coordonnés par Prévia snc - 2 avril 2020. Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés en fonction des évolutions des connaissances. Consultez régulièrement le site travail.emploi.gouv.fr pour leur actualisation.



RÈGLES DE NETTOYAGE DES LOCAUX, SOLS ET SURFACES (SUITE)

- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :



Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...



Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.



Laisser le temps de sécher.



Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, sécher la pièce quand c'est possible. Attendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage. Laver ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se laver les mains dès le retrait des gants.

- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés.

Document réalisé par le Ministère du Travail avec la concertation de l'INRS, de l'INRS Avenir, de l'INRS Santé et Sécurité au Travail, de l'INRS, de l'ANACT et des médecins du travail coordonnés par Prévia snc - 2 avril 2020. Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés en fonction des évolutions des connaissances. Consultez régulièrement le site travail.emploi.gouv.fr pour leur actualisation.